

JUILLET

2010

ARGIÉSANS

Informations

Mairie d'Argièsans

23 Rue Charles de Gaulle 90800

Tél : 03 84 28 12 33

Fax : 03 84 58 07 23

Messagerie : mairieargiesans@free.fr



Le Mot du Maire

La période estivale est toujours propice aux travaux et cette année, de nombreux aménagements ont été programmés.

Les travaux de réhabilitation de la mairie ont débuté le 15 juin et se termineront en septembre. C'est une rénovation complète qui est entreprise pour répondre aux normes d'accessibilité et rendre plus fonctionnel l'accueil du public. Aux devis acceptés par appel d'offres s'ajoutent des imprévus que l'on découvre à l'avancement des travaux : renforcement de charpente en toiture, consolidation des planchers mais surtout remplacement du clocher qui menace de tomber.

Pendant cette période de rénovation, le secrétariat est transféré dans le bureau du maire et fonctionne aux horaires habituels.

La mairie ne sera que partiellement fleurie cette année.

L'aménagement de l'entrée du village, côté Bavilliers est terminé. Donnons du temps aux arbres (liquidambar) pour offrir un nouveau cachet à cette entrée de village.

Autre aménagement achevé; les logements contigus à la médiathèque, le parking, les garages et le fleurissement et engazonnement de l'ensemble.

Sur un plan plus administratif, est en cours la révision du plan d'occupation des sols (POS) qui se transformera en plan local d'urbanisme (PLU), nécessitant plusieurs mois de travail, de réunions avec les différents services départementaux et les communes voisines.

Un registre est ouvert en mairie pour recueillir toutes vos remarques ou suggestions. La conduite de cette révision a été confiée à un cabinet de géomètres-experts de Montbéliard.

Notre récente adhésion au service des gardes-nature permettra de mieux surveiller le territoire communal et notamment de veiller à l'application stricte de la réglementation relative aux nuisances sonores.

Depuis plusieurs années que l'arrêté concernant les heures d'utilisation des machines à moteur thermique ou électrique (tondeuses ou autres appareils) a été publié, certaines personnes semblent encore ignorer les horaires à respecter. Dorénavant, cette négligence sera sanctionnée automatiquement par les gardes-nature.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Roger Lauquin

Argiésans :

Révision Générale du **Plan d'Occupation des Sols**
en **Plan Local d'Urbanisme**

CONCERTATION PUBLIQUE



Le Conseil Municipal a entrepris une révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document d'urbanisme, mis en place par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000, a pour but pratique de fixer les règles relatives aux autorisations d'occupation des sols (permis de construire, autorisation de lotir...). Toutefois, le PLU sert avant tout à préciser le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune.

A l'heure actuelle, des diagnostics, en particulier une analyse générale de l'environnement (centre urbain, milieu naturel, paysage, patrimoine, viabilités,...) du village. Ils permettront de déterminer les qualités environnementales, architecturales, paysagères, et de répertorier les différentes contraintes d'urbanisation du village.

L'ensemble des résultats des diagnostics sera pris en compte pour réaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. Ce dernier fixera les orientations d'aménagement générales en assurant l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles, naturels et paysagers pour l'avenir de la commune.

Une concertation, basée sur l'échange d'opinions entre les conseillers municipaux et les habitants, est mise en place sur ces diagnostics et sur les orientations d'aménagement à prendre. Elle s'adresse à la population qui désire prendre connaissance de l'avancement des travaux de révision du document d'urbanisme. Chacun peut s'exprimer et formuler des observations, propositions ou suggestions sur le développement du village, dans un cahier de concertation mis à disposition en Mairie.

GARDES—NATURE

La commune adhère à compter du 1er juin 2010 au service des gardes-nature.

Les gardes-nature sont des agents assermentés remplaçant les gardes-champêtre que beaucoup ont connu par le passé et qui ont une mission de surveillance générale sur le territoire communal.

Ils sont chargés de faire appliquer et respecter les arrêtés municipaux et de verbaliser si nécessaire.

Ils sont dorénavant chargés de la capture, de la mise en fourrière des animaux errants sur le territoire de la commune en lieu et place des pompiers. Prévenez la mairie, le maire ou les adjoints qui mandateront les gardes-nature.

NUISANCES SONORES

Il est rappelé qu'afin d'assurer la tranquillité de tous, un arrêté municipal précise les horaires pendant lesquels il est autorisé d'utiliser des machines à moteur thermique ou électrique.

Vous êtes invités à respecter les horaires suivants :

Les jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h 00

14 h 00 - 19 h 30

Les samedis : 9 h 00 - 12 h 00

15 h 00 - 19 h 00

Les dimanches et jours fériés : **interdiction totale**

SALLE POLYVALENTE

L'utilisation de la salle polyvalente est subordonnée en particulier au versement d'une location d'un montant différent que l'on soit habitant ou non d'Argiésans. Or il est souvent constaté que des habitants d'Argiésans réservent la salle au profit de personnes n'habitant pas la commune pour pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel.

Afin de faire cesser cette pratique, des contrôles systématiques seront effectués. Et en cas de non respect, le tarif réservé aux habitants des autres communes sera appliqué.

Si cette pratique perdurait des mesures plus restrictives seront prises.

PASSAGE A LA TÉLÉ NUMÉRIQUE

La Région Franche-Comté passera de la télévision analogique à la télévision numérique (TNT) le 16 novembre 2010.

Cela signifie qu'à cette date tous les émetteurs qui diffusent les programmes par les moyens traditionnels cesseront d'émettre et seront diffusés uniquement en numérique.

Pensez à adapter vos installations à ce mode de diffusion avant la date fixée faute de quoi vous ne pourrez plus recevoir les programmes télé.

TARIFS DE RESTAURATION ET GARDERIE

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2010, les nouveaux tarifs de restauration et de garderie périscolaire seront appliqués :

Repas du 1er enfant	4.42 €
Repas du 2ème enfant	4.25 €
Repas du 3ème enfant	4.08 €
Forfait garderie midi	0.80 €
Heure de garderie périscolaire	1.00 €

BENNE À DÉCHETS

Il est à rappeler que les déchets verts sont à déposer dans les bennes installées à Bavilliers et que les bennes situées rue du Paquis vers la voie ferrée récupèrent seulement le papier, carton, verre, plastique et en aucun cas les poubelles ou les encombrants.

Les objets encombrants sont ramassés par la communauté d'agglomération belfortaine le 3ème jeudi de chaque mois sur rendez-vous pris au 03 84 90 11 71